



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-CONSTANT
LE MARDI 2 FÉVRIER 2021

Séance extraordinaire des membres du Conseil de la Ville de Saint-Constant tenue à l'hôtel de ville sans la présence du public, tel que requis par l'arrêté ministériel 2020-074 publié le 2 octobre 2020 afin de minimiser les risques de propagation du coronavirus, le mardi 2 février 2021 à 18h09, convoquée par monsieur le maire Jean-Claude Boyer en faisant signifier par un employé d'une entreprise privée de messagerie, avis de la présente séance à mesdames et messieurs les conseillers David Lemelin, André Camirand, Gilles Lapierre, Chantale Boudrias, Sylvain Cazes, Johanne Di Cesare, Mario Perron et Mario Arsenault, au plus tard vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la présente séance, le tout conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Sont présents à cette séance monsieur le maire Jean-Claude Boyer, mesdames et messieurs les conseillers David Lemelin (par vidéo conférence), André Camirand (par vidéo conférence), Gilles Lapierre (par vidéo conférence), Chantale Boudrias (par vidéo conférence), Sylvain Cazes (par vidéo conférence), Johanne Di Cesare (par vidéo conférence), Mario Perron (par vidéo conférence) et Mario Arsenault (par vidéo conférence).

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jean-Claude Boyer.

Madame Nancy Trottier, directrice générale, madame Céline Miron, adjointe exécutive au cabinet du maire et à la direction générale et Me Sophie Laflamme, greffière sont présentes.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO
1689-21

Avis de motion est donné par monsieur Sylvain Cazes, qu'à une prochaine séance de ce Conseil, il sera présenté pour adoption un règlement numéro 1689-21 modifiant le règlement numéro 1167-04 concernant l'interdiction de démolir certains immeubles afin d'ajouter une propriété à la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial.

Monsieur Sylvain Cazes dépose devant le Conseil le projet de règlement numéro 1689-21 modifiant le règlement numéro 1167-04 concernant l'interdiction de démolir certains immeubles afin d'ajouter une propriété à la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO
1690-21

Avis de motion est donné par monsieur André Camirand, qu'à une prochaine séance de ce Conseil, il sera présenté pour adoption un règlement numéro 1690-21 modifiant le règlement numéro 1687-20 décrétant les taux de taxes et compensations pour l'année 2021, afin de modifier certains taux de la taxe foncière générale et le taux de taxe sur les terrains vagues non desservis, afin que ces derniers correspondent au budget adopté.



No de résolution
ou annotation

Monsieur André Camirand dépose devant le Conseil le projet de règlement numéro 1690-21 modifiant le règlement numéro 1687-20 décrétant les taux de taxes et compensations pour l'année 2021, afin de modifier certains taux de la taxe foncière générale et le taux de taxe sur les terrains vagues non desservis, afin que ces derniers correspondent au budget adopté.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1691-21

Avis de motion est donné par madame Johanne Di Cesare, qu'à une prochaine séance de ce Conseil, il sera présenté pour adoption un règlement numéro 1691-21 modifiant le règlement numéro 1582-18 décrétant une dépense de 5 502 822 \$ et un emprunt de 5 502 822 \$ pour la conception, la planification et la réalisation du projet de réaménagement du Lac des Fées; la fourniture et la mise en œuvre d'une clôture en saule tressé entre l'emprise publique de la rue Sainte-Catherine et les propriétés privées situées entre les rues Vincent et le boulevard Monchamp; la conception, la planification et la réalisation du projet de réaménagement du site du centre Denis-Lord; la conception, la planification et la réalisation du projet de réaménagement du parc Leblanc et la conception, la planification et la réalisation du projet de construction d'un bâtiment de services et l'aménagement extérieur sur le site de la base de plein air, afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 1 857 899 \$.

Madame Johanne Di Cesare dépose devant le Conseil le projet de règlement numéro 1691-21 modifiant le règlement numéro 1582-18 décrétant une dépense de 5 502 822 \$ et un emprunt de 5 502 822 \$ pour la conception, la planification et la réalisation du projet de réaménagement du Lac des Fées; la fourniture et la mise en œuvre d'une clôture en saule tressé entre l'emprise publique de la rue Sainte-Catherine et les propriétés privées situées entre les rues Vincent et le boulevard Monchamp; la conception, la planification et la réalisation du projet de réaménagement du site du centre Denis-Lord; la conception, la planification et la réalisation du projet de réaménagement du parc Leblanc et la conception, la planification et la réalisation du projet de construction d'un bâtiment de services et l'aménagement extérieur sur le site de la base de plein air, afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 1 857 899 \$.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1692-21

Avis de motion est donné par monsieur Gilles Lapierre, qu'à une prochaine séance de ce Conseil, il sera présenté pour adoption un règlement numéro 1692-21 décrétant des dépenses en immobilisations (travaux de construction de divers stationnements) et un emprunt de 2 650 000 \$.

Monsieur Gilles Lapierre dépose devant le Conseil le projet de règlement numéro 1692-21 décrétant des dépenses en immobilisations (travaux de construction de divers stationnements) et un emprunt de 2 650 000 \$.



No de résolution
ou annotation

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO
1693-21

Avis de motion est donné par madame Johanne Di Cesare, qu'à une prochaine séance de ce Conseil, il sera présenté pour adoption un règlement numéro 1693-21 décrétant des dépenses en immobilisations (travaux relatifs aux parcs et espaces verts) et un emprunt de 2 300 000 \$.

Madame Johanne Di Cesare dépose devant le Conseil le projet de règlement numéro 1693-21 décrétant des dépenses en immobilisations (travaux relatifs aux parcs et espaces verts) et un emprunt de 2 300 000 \$.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO
1694-21

Avis de motion est donné par monsieur David Lemelin, qu'à une prochaine séance de ce Conseil, il sera présenté pour adoption un règlement numéro 1694-21 décrétant des dépenses en immobilisations (travaux de voirie et de réfection d'aqueduc, d'égouts sanitaires et pluviaux) et un emprunt de 1 350 000 \$.

Monsieur David Lemelin dépose devant le Conseil le projet de règlement numéro 1694-21 décrétant des dépenses en immobilisations (travaux de voirie et de réfection d'aqueduc, d'égouts sanitaires et pluviaux) et un emprunt de 1 350 000 \$.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO
1695-21

Avis de motion est donné par monsieur Mario Arsenault, qu'à une prochaine séance de ce Conseil, il sera présenté pour adoption un règlement numéro 1695-21 modifiant le règlement numéro 1552-17 autorisant le paiement de la quote-part de la Ville des travaux et honoraires professionnels relatifs au protocole d'entente entre la Ville de Saint-Constant et la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries pour des travaux de construction d'un terrain synthétique de soccer-football à l'école Jacques-Leber, incluant notamment un système d'éclairage, du mobilier et des clôtures, sur une partie du lot 2 869 441 du cadastre du Québec propriété de la Ville et sur une partie du lot 2 869 433 du cadastre du Québec propriété de la Commission scolaire et autorisant également la construction d'un bâtiment de service au parc Leblanc et l'implantation d'un logo sur le terrain synthétique et décrétant une dépense et un emprunt de 2 300 670 \$ à ces fins, afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 746 058 \$.



No de résolution
ou annotation

Monsieur Mario Arsenault dépose devant le Conseil le projet de règlement numéro 1695-21 modifiant le règlement numéro 1552-17 autorisant le paiement de la quote-part de la Ville des travaux et honoraires professionnels relatifs au protocole d'entente entre la Ville de Saint-Constant et la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries pour des travaux de construction d'un terrain synthétique de soccer-football à l'école Jacques-Leber, incluant notamment un système d'éclairage, du mobilier et des clôtures, sur une partie du lot 2 869 441 du cadastre du Québec propriété de la Ville et sur une partie du lot 2 869 433 du cadastre du Québec propriété de la Commission scolaire et autorisant également la construction d'un bâtiment de service au parc Leblanc et l'implantation d'un logo sur le terrain synthétique et décrétant une dépense et un emprunt de 2 300 670 \$ à ces fins, afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 746 058 \$.

055-02-21

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1688-21

CONSIDÉRANT que lors de la séance du Conseil tenue le 19 janvier 2021, avis de motion du présent règlement a été donné;

CONSIDÉRANT que lors de la séance du Conseil tenue le 19 janvier 2021, dépôt du projet de règlement a été effectué par un membre du Conseil;

CONSIDÉRANT que l'objet du présent règlement, sa portée, son coût, son mode de financement, de paiement et de remboursement ont été mentionnés à haute voix par la greffière et qu'aucun changement n'a été apporté entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption;

Il est PROPOSÉ par madame Chantale Boudrias APPUYÉE de monsieur Mario Arsenault ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter le règlement numéro 1688-21 décrétant des dépenses en immobilisation (acquisition d'équipements pour la gestion des matières résiduelles et autres véhicules et équipements pour la Division des travaux publics) et un emprunt de 600 000 \$ à ces fins, tel que soumis à la présente séance.

De se prévaloir des dispositions de l'article 567 de la *Loi sur les cités et villes* et d'autoriser le trésorier ou la trésorière adjointe à contracter un emprunt temporaire de 600 000 \$ au moyen d'avances ou de billets remboursables à demande, pour et au nom de la Ville de Saint-Constant auprès de l'institution financière de la Ville pour le présent règlement.

056-02-21

SOUSSIONS - SERVICES PROFESSIONNELS - ÉQUIPE MULTIDISCIPLINAIRE POUR LA CONCEPTION, LA PRÉPARATION DE PLANS ET DEVIS ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX D'UN NOUVEAU BÂTIMENT MUNICIPAL POUR LA BASE DE PLEIN AIR - 2020GÉ30-AOP

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à une demande de soumissions publiques pour des services professionnels d'une équipe multidisciplinaire pour la conception, la préparation de plans et devis et la surveillance des travaux d'un nouveau bâtiment municipal pour la base de plein air;



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT que trois (3) soumissions ont été reçues et que les soumissionnaires sont les suivants :

Soumissionnaires	Montant (\$) (taxes incluses)
Groupe Leclerc architecture + design inc.	87 806,41 \$
MDTP Atelier d'architecture inc.	137 970,00 \$
Rayside Labossière inc.	Non qualifié

CONSIDÉRANT que le document d'appel d'offres prévoyait un système de pondération et d'évaluation des offres en vertu duquel chaque soumissionnaire obtenait un total possible de 100 points pour le pointage intérimaire après la tenue d'un comité de sélection;

CONSIDÉRANT que les enveloppes contenant les prix des soumissions ne sont ouvertes que pour les soumissions dont le pointage intérimaire (volet qualitatif) est de 70 points ou plus;

CONSIDÉRANT que le soumissionnaire obtenant le plus haut pointage final se voit accorder le contrat;

CONSIDÉRANT que les critères de pondération et d'évaluation sont les suivants (résolution numéro 346-08-20) :

- Présentation générale du soumissionnaire ;
- Expérience du soumissionnaire dans des mandats similaires ;
- Capacité du soumissionnaire en matière de design, de créativité et d'innovation ;
- Chargé de projet — architecture ;
- Équipe de projet ;
- Surveillants de chantier ;
- Compréhension et échéancier du mandat.

CONSIDÉRANT qu'après avoir procédé à l'évaluation qualitative des soumissions lors d'un Comité de sélection, la soumission déposée par Rayside Labossière inc. n'a pas obtenu un pointage intérimaire permettant l'ouverture de l'enveloppe contenant leur prix soumis ;

CONSIDÉRANT que les soumissionnaires ont obtenu respectivement le pointage final suivant :

Soumissionnaire	Pointage final
Groupe Leclerc architecture + design inc.	13,67
MDTP Atelier d'architecture inc.	9,28
Rayside Labossière inc.	Non qualifié

Il est PROPOSÉ par monsieur Mario Perron APPUYÉ de monsieur Sylvain Cazes ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :



No de résolution
ou annotation

D'octroyer le contrat pour les services professionnels d'une équipe multidisciplinaire pour la conception, la préparation de plans et devis et la surveillance des travaux pour un nouveau bâtiment municipal pour la base de plein air, au soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage final, soit Groupe Leclerc architecture + design inc., aux prix unitaires et forfaitaires soumissionnés, le tout aux conditions prévues au document d'appel d'offres portant le numéro 2020GÉ30-AOP et à la soumission retenue.

La valeur approximative de ce contrat est de 87 806,41 \$, taxes incluses.

D'autoriser le directeur des Services techniques ou le conseiller en gestion de projets aux services techniques à signer, pour et au nom de la Ville, tout document jugé utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

Que les sommes nécessaires aux fins de cette dépense soient puisées à même les disponibilités du règlement numéro 1582-18 décrétant une dépense de 5 502 822 \$ et un emprunt de 5 502 822 \$ pour la conception, la planification et la réalisation du projet de réaménagement du Lac des Fées; la fourniture et la mise en œuvre d'une clôture en saule tressé entre l'emprise publique de la rue Sainte-Catherine et les propriétés privées situées entre les rues Vincent et le boulevard Monchamp; la conception, la planification et la réalisation du projet de réaménagement du site du centre Denis-Lord; la conception, la planification et la réalisation du projet de réaménagement du parc Leblanc et la conception, la planification et la réalisation du projet de construction d'un bâtiment de services et l'aménagement extérieur sur le site de la base de plein air. (poste budgétaire 23-582-20-395)

057-02-21

EMBAUCHE AU POSTE D'AGENT EN RESSOURCES HUMAINES

Il est PROPOSÉ par monsieur David Lemelin APPUYÉ de monsieur André Camirand ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'embaucher, à compter du 8 février 2021, madame Isabelle Couture à titre d'employée à l'essai au poste d'agent en ressources humaines au Service des ressources humaines aux conditions prévues au Recueil des conditions de travail des employés non syndiqués. L'employée bénéficiera de quinze (15) jours de vacances aux termes de la période de probation.

Le salaire à l'embauche sera celui de l'échelon 1 de la classe 1 du Recueil des conditions de travail des employés non syndiqués.

Que les sommes nécessaires aux fins de cette dépense soient puisées à même les disponibilités du poste budgétaire 02-160-00-111.



No de résolution
ou annotation

058-02-21

EMBAUCHE TEMPORAIRE AU POSTE DE CONTREMAÎTRE – DIVISION
DES TRAVAUX PUBLICS

Il est PROPOSÉ par monsieur Gilles Lapierre APPUYÉ de
monsieur Sylvain Cazes ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'embaucher, pour la période du 1^{er} février 2021 au 30 avril 2021,
pour une durée de trois (3) mois, soit jusqu'à la fin de la saison hivernale,
monsieur Sébastien Ross, au poste de contremaître à la Division des travaux
publics, le tout aux conditions prévues au Recueil des conditions de travail
des employés non syndiqués.

Le salaire à l'embauché sera celui de l'échelon 2 de la classe 3A du
Recueil des conditions de travail des employés non syndiqués.

Que les sommes nécessaires aux fins de cette dépense en 2021
soient puisées à même les disponibilités du poste budgétaire 02-310-00-112.

059-02-21

ANNULATION DES INTÉRÊTS – COMPTES DE TAXES – PARTIE DE
L'ANNÉE 2021

CONSIDÉRANT la période de pandémie de la COVID-19 qui a sévi
notamment durant l'année 2020 et qui perdure en 2021;

CONSIDÉRANT que certains citoyens et/ou commerçants
rencontrent des difficultés à effectuer les paiements prévus;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Constant ne peut se
permettre de retarder ses échéances de paiement des taxes;

CONSIDÉRANT que les comptes de taxes 2021 seront transmis
aux citoyens prochainement;

Il est PROPOSÉ par madame Chantale Boudrias APPUYÉE de
monsieur Mario Arsenault ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De suspendre les intérêts sur les comptes de taxes municipales et
les droits de mutation entre les dates du 1^{er} et du 2^e versement du compte de
taxes annuel 2021 pour les paiements effectués entre celles-ci.

060-02-21

ADHÉSION À LA DÉCLARATION D'ENGAGEMENT SUR LA
DÉMOCRATIE ET LE RESPECT

CONSIDÉRANT que la polarisation de l'opinion publique dans les
médias traditionnels et particulièrement dans les médias sociaux entraîne
une multiplication de déclarations agressives et de gestes d'intimidation à
l'égard des élues et élus municipaux;

CONSIDÉRANT que ce phénomène a pris de l'ampleur depuis le
début de la crise de la COVID-19 en 2020;



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT que l'intimidation, la menace et la violence verbale n'ont pas leur place dans une démocratie et ne favorisent en rien la confiance ainsi que la reconnaissance qu'a la population envers ses institutions démocratiques;

CONSIDÉRANT que le respect est un élément fondamental d'une société démocratique qui exige à son tour la reconnaissance fondamentale de grandes libertés dont notamment la liberté d'expression;

CONSIDÉRANT qu'une démocratie respectueuse honore la fonction d'élu(e) et consolide la qualité et l'autorité des institutions;

CONSIDÉRANT que l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a lancé une campagne nationale sur la démocratie et le respect;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'administration de l'UMQ ont adopté le 4 décembre 2020 la déclaration d'engagement suivante :

« Notre démocratie prend ses racines dans notre histoire. Nous choisissons celles et ceux qui nous gouvernent. En démocratie, nous pouvons tous être candidates, candidats pour assumer une charge publique. Quand il y a des élections, les citoyennes et citoyens délèguent l'administration du bien commun à des gens qui offrent leurs services, comme nous. Cette façon de gérer nos milieux de vie, nos régions, nous a permis d'atteindre un niveau de vie parmi les plus élevés au monde, d'évoluer en sécurité, d'avoir la possibilité de mener notre vie comme nous l'entendons et de s'exprimer en toute liberté.

La démocratie prend vie dans le débat et dans le choc des idées. Elle est possible tant que les gens se respectent. Or, par les temps qui courent, notre démocratie est trop souvent malmenée par des incidents malheureux : incivilités, manque de respect, menaces, intimidation et usurpation d'identité. Depuis quelques années, notamment avec la montée en popularité des réseaux sociaux, le débat vigoureux, mais respectueux est trop souvent remplacé par les insultes, les menaces et l'intimidation.

C'était vrai avant la pandémie. Mais celle-ci est venue aggraver cette façon de faire. Que cette difficile situation soit source d'inquiétude, d'anxiété, c'est normal. Que l'on soit parfois en désaccord avec les décisions des autorités, c'est normal. Mais il n'est pas acceptable que des femmes et des hommes qui exercent une responsabilité publique au service de leurs concitoyennes et concitoyens soient intimidés, poussés à la démission, parfois même menacés de mort, ou contraints de se déplacer avec une protection policière.

Dans moins d'un an se tiendront les élections municipales dans toutes les municipalités du Québec. D'ici là, il nous faut prendre soin de notre démocratie. Il nous faut renouer avec un débat respectueux des personnes et des institutions pour prendre ensemble les meilleures décisions. Rappelons-nous que les élu(e)s et les titulaires de charges publiques s'engagent pour le mieux-être de leur population. Favorisons l'engagement politique, ne le décourageons pas.

Comme élu(e)s municipales et élus municipaux, nous sommes fiers de servir nos concitoyennes et concitoyens. C'est pourquoi nous appelons au débat démocratique dans le respect. Nous disons : « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie ». Et nous invitons les élu(e)s et élus de toutes les municipalités du Québec à joindre le mouvement. »



No de résolution
ou annotation

Il est PROPOSÉ par monsieur Gilles Lapierre APPUYÉ de monsieur Mario Arsenault ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que la Ville de Saint-Constant adhère à la déclaration d'engagement ayant pour thème « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie ».

Que la Ville s'engage à accompagner les élues et élus municipaux ainsi que toutes les sphères de la gouvernance municipale pour valoriser la démocratie municipale et consolider la confiance envers les institutions démocratiques.

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à l'Union des municipalités du Québec.

061-02-21

DEMANDE DE LA VILLE - AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AU DÉVELOPPEMENT DES TRANSPORTS ACTIFS DANS LES PÉRIMÈTRES URBAINS (TAPU)

Il est PROPOSÉ par monsieur Mario Perron APPUYÉ de monsieur Mario Arsenault ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De retirer ce point de l'ordre du jour.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les citoyens ont été invités par divers outils de communication à transmettre leurs questions à l'adresse courriel greffe@saint-constant.ca

Les questions reçues sont les suivantes.

Par monsieur Michel Vachon :

Relatif à l'avis de motion du projet règlement numéro 1691-21 modifiant le règlement numéro 1582-18 :

Quel(s) item(s) du règlement numéro 1582-18, décrétant initialement un emprunt de 5 502 822 \$ justifie(nt) une augmentation de l'emprunt de l'ordre 1, 875, 899 \$ pour le porter à 7 378 721 \$?

Relatif à l'avis de motion du projet règlement numéro 1692-21 décrétant des dépenses en immobilisations (travaux de construction de divers stationnements) et un emprunt de 2 650 000 \$:

Est-ce pour la construction de stationnement(s) dans le secteur de l'école Vinet-Souigny, du CHSLD Jean-Louis-Lapierre et de la place Saint-Roch ?

Relatif à l'avis de motion du projet règlement numéro 1693-21 décrétant des dépenses en immobilisations (travaux relatifs aux parcs et espaces verts) et un emprunt de 2 300 000 \$:



No de résolution
ou annotation

Comment se fait-il que la ville est contrainte d'emprunter 2,3 m\$ pour des travaux relatifs aux parcs et espaces verts alors qu'une taxe de 10 % en espèces ou en terrains est perçue aux fins de parcs et espaces verts, en vertu des dispositions du règlement de lotissement numéro 1529-17 ?

Où est allé l'argent ou les terrains cédés depuis des années ?

Relatif à l'avis de motion du projet règlement numéro 1694-21 décrétant des dépenses en immobilisations (travaux de voirie et de réfection d'aqueduc, d'égouts sanitaires et pluviaux) et un emprunt de 1 350 000 \$:

Pourquoi la ville emprunte sur dix ans pour des travaux récurrents qui devraient être budgétés à chaque année, alors que c'est le quatrième règlement d'emprunt du même genre depuis 2017 ?

Relatif à l'avis de motion du projet règlement numéro 1695-21 modifiant le règlement numéro 1552-17 autorisant le paiement de la quote-part de la ville des travaux et honoraires professionnels relatifs au protocole d'entente entre la ville de Saint-Constant et la commission scolaire des grandes-seigneuries, afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 746 058 \$:

Comment se fait-il que la ville ait besoin d'augmenter le montant de l'emprunt de $\frac{3}{4}$ de million \$ alors que la quote-part maximale de Saint-Constant pour le terrain s'élevant approximativement à 1, 720,000 \$ a laissé un solde approximatif de 580 000 \$ pour la construction d'un chalet de parc, au parc Leblanc sans services sanitaires, sur le règlement d'emprunt initial de 2,3 m\$?

Quel montant du cumul de tous ces emprunts supplémentaires totalisant 9,5 m\$ va être transféré au fond de roulement de la ville au détriment des six règlements d'emprunt adoptés ou dont avis de motion ont été donnés à la présente séance du conseil ?

Jean-Claude Boyer, maire

Me Sophie Laflamme, greffière